



Traduction et localisation des licences Creative Commons

Melanie Dulong de Rosnay

► To cite this version:

Melanie Dulong de Rosnay. Traduction et localisation des licences Creative Commons. Laurent Vanini, Hervé Le Crosnier, Réseau Maaya de l'UNESCO. Net.Lang. Réussir le Cyberspace Multilingue, C&F éditions, pp.239-244, 2012. halshs-00726976

HAL Id: halshs-00726976

<https://shs.hal.science/halshs-00726976>

Submitted on 31 Aug 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRADUCTION ET LOCALISATION DES LICENCES CREATIVE COMMONS

Creative Commons est un ensemble de règles juridiques et de licences destinées à fluidifier la circulation des travaux de création. En faciliter l'adoption légale dans les juridictions locales va bien au-delà de la simple traduction d'une langue à l'autre. Elle demande aussi la construction d'une communauté d'experts de par le monde.

Article original en français.



MÉLANIE DULONG DE ROSNAY est chargée de recherche à l'ISCC (*Institut des Sciences de la Communication du CNRS*) et responsable juridique de Creative Commons France au CERSA CNRS Université Paris 2. Elle a co-fondé Communia, l'association internationale pour le domaine public numérique. Docteure en droit, elle a été chercheuse au Berkman Center for Internet & Society (Harvard Law School) et à l'Institute for Information Law (University of Amsterdam).

MÉLANIE DULONG DE ROSNAY

COMMUNS CREATIVE DES LICENCES ET LOCALISATION TRADUCTION

L'extension de la durée de propriété accordée par le droit d'auteur et de son champ d'application réduit considérablement les possibilités d'accès et de réutilisation des œuvres de création, alors que les technologies numériques peuvent (et devraient) être utilisées pour faciliter leur usage au lieu de les rendre plus inaccessibles encore. Le droit d'auteur octroie automatiquement aux auteurs un droit exclusif de contrôler la reproduction, la distribution et la modification de leurs œuvres, laissant peu de droits disponibles pour le public sans autorisation, comme la parodie, certaines utilisations privées ou éducatives.

Cependant, les créateurs peuvent choisir de laisser d'autres personnes copier et réutiliser leurs œuvres librement. En décidant d'être plus généreux, ils obtiendront une visibilité accrue, peut-être soutiendront-ils la participation citoyenne, le remix créatif ou la traduction par des volontaires. Creative Commons (cc), une organisation à but non lucratif, met gratuitement à la disposition du public un jeu de licences ouvertes qui lèvent les barrières à l'accès et à la créativité en facilitant le partage des créations¹. L'auteur qui distribue son œuvre sous une licence cc autorise le public à copier son œuvre à condition que certaines règles soient respectées, comme indiquer la paternité, ne pas effectuer d'utilisation commerciale sans autorisation supplémentaire ou ne diffuser d'éventuelles adaptations que sous une licence identique à celui régissant l'œuvre d'origine.

Les licences cc peuvent être appliquées aux créations qui sont couvertes par le droit d'auteur : textes, billets de blog, articles, livres, images, sites web, œuvres audiovisuelles, photographies, musique, etc. Elles sont utilisées par

1 L'ouvrage *Net.lang* que vous tenez dans les mains est ainsi distribué sous la licence CC-by-sa (attribution) pour favoriser les traductions et les éditions dans tous les pays et pour toutes les langues.

des artistes individuels et des institutions telles que Wikipedia, Al Jazeera pour des séquences audiovisuelles, le MIT (Massachusetts Institute of Technology) pour des ressources éducatives ou Hindawi (maison d'édition adoptant un modèle de publication en Accès Ouvert) pour des revues scientifiques. D'autres instruments sont disponibles pour les données ou les œuvres du domaine public qui ne sont pas couvertes par le droit d'auteur : la Maison Blanche ainsi que les gouvernements des Pays-Bas et du Piémont utilisent une cco (0 pour zéro) pour indiquer qu'ils renoncent à exercer leurs droits sur les données publiques, en vue de faciliter l'accès des citoyens à l'information et l'innovation basée sur la réutilisation de données publiques.

Les licences CC sont accessibles pour le public à travers une interface en ligne². Celle-ci permet aux auteurs d'indiquer les droits qu'ils souhaitent accorder au public en choisissant des éléments optionnels. Ceux qui offrent une licence peuvent (ou non) demander à ce que leur œuvre soit utilisée seulement à des fins non commerciales ou sans adaptation, ils peuvent aussi demander à ce que les adaptations éventuelles de leur œuvre (par exemple les traductions) soient licenciées selon les mêmes conditions. En fonction des réponses à ces questions, l'utilisateur se verra délivrer l'une des six licences à afficher sur son site web ou sur l'exemplaire physique de ses œuvres afin d'indiquer au public quelles libertés sont accordées à l'avance et quels droits restent réservés.

Les six licences combinant les différents éléments optionnels sont les suivantes :

Licence	Logo	Licence	Logo
Attribution (BY)		Pas d'Utilisation Commerciale (BY NC)	
Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification (BY NC ND)		Pas de Modification (BY ND)	
Partage à l'Identique (BY SA)		Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique (BY NC SA)	

² <http://creativecommons.org/choose/?lang=fr>

L'auteur peut indiquer dans les versions numériques que son document est diffusé sous licence Creative Commons de plusieurs manières :

- Le bouton avec le logo CC, contient un lien vers le résumé explicatif de la licence ;
- Du code informatique en format RDF avec des métadonnées à destination des moteurs de recherche ;
- Un résumé explicatif des libertés essentielles et des restrictions optionnelles contenues dans la licence : <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/> ;
- Le code juridique, soit la licence complète : <http://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/fr/legalcode>.



Le code juridique a été rédigé à l'origine en référence au copyright américain, l'organisation étant installée dans cette juridiction. Il a été par la suite réécrit en référence aux conventions internationales en matière de droit d'auteur. Les licences ont été traduites dans plus de cinquante langues couvrant plus de soixante-dix pays. Ce processus appelé « transposition internationale » va au-delà d'une simple traduction du texte légal. Par exemple, les définitions proviennent des législations de chaque juridiction.

La localisation des licences permet non seulement une traduction linguistique et juridique, mais améliore de surcroît leur accès, leur acceptabilité et leur compréhension par les utilisateurs ou les juges qui auront à les interpréter dans leur juridiction. Le processus d'internationalisation est également l'occasion de constituer des équipes locales d'experts en droit d'auteur et licences ouvertes. En sus de la prise en charge de la traduction et de l'adaptation des licences, les responsables des équipes affiliées à CC travaillent avec les communautés locales d'utilisateurs et les gouvernements pour expliquer les licences et faciliter leur adoption³. Les équipes locales collaborent avec les salariés de CC pour mener des projets de recherche, émettre des suggestions en vue d'améliorer le système, faire remonter les questions, cas et problèmes des utilisateurs. Enfin, elles traduisent et produisent du matériel pédagogique et constituent un réseau pour tenter de répondre aux questions que se posent les communautés à l'échelle mondiale.

3 Hala Essalmawi, Partage de la création et de la culture : les licences Creative Commons dans le monde arabe, In : *Libres Savoirs, les biens communs de la connaissance*, C&F éditions 2012, p. 145-155.

Cependant, le processus de transposition juridique présente un inconvénient, qui provient du manque d'harmonisation entre les diverses législations du droit d'auteur. Comme les législations varient selon les pays, les licences adaptées ne recouvrent pas exactement le même champ de droits. Les licences étant déclarées compatibles entre elles, un auteur est supposé consentir à ce que les adaptations futures de ses œuvres soient licenciées selon des conditions non identifiées, ce qui peut poser un problème au regard du droit des contrats. Le processus de transposition juridique a représenté un passage constitutionnel bénéfique pour le développement d'un réseau international, et les versions adaptées facilitent la compréhension dans des systèmes et cultures juridiques différents. Mais cette activité requiert d'importants moyens humains dans un contexte de droit international complexe. Dans tous les cas, une traduction linguistique améliore l'accès, l'acceptation et la compréhension par des usagers non anglophones. Les traductions des résumés explicatifs des licences, qui condensent les principales dispositions en quelques phrases rédigées de manière non juridique, expriment clairement à tous les créateurs que les œuvres peuvent être réutilisées.

La traduction n'est pas seulement une affaire de langue. Il s'agit de rendre accessibles des concepts juridiques à un public non spécialisé ; aussi, les licences CC permettent-elles un meilleur accès à l'univers juridique, et à la connaissance et la création en général.